

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS**

Date convocation : 19/05/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 25 mai à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<b><u>Etaient présents,</u></b> Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DENIS Jean-Noël, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 22	<b><u>Membre titulaire représenté par son suppléant :</u></b> Mme RABLINEAU Jeannine
Nombre de votants : 29	<b><u>Absents excusés :</u></b> Mmes MM. BEAUCHEF Régis, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, MOREAU Bernard
	<b><u>Présents par procuration :</u></b> Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), EUVELINE Jacques (pouvoir à M DARGENT), LERIVRAIN Bernard (pouvoir à M. BOULENT), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. LEROUX Henri)
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M. ALLEAUME Philippe

**ENVIRONNEMENT-GESTION ET PREVENTION DES DECHETS**

**Mise à disposition de bacs de tri sur la commune de déléguée de Bagnoles de l'Orne : Nouveaux bénéficiaires et complément de tarifs**

Par délibération du 28 octobre 2021, la CC ANDAINE-PASSAIS a instauré, au bénéfice des usagers, un dispositif de mise à disposition de bacs de tri sur la Commune déléguée de Bagnoles de l'Orne et en a fixé les tarifs.

Il est proposé au conseil communautaire d'élargir la liste des bénéficiaires de ce dispositif en y intégrant la catégorie des professionnels justifiant d'une activité sur la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne et de leur appliquer les tarifs suivants :

- 25€ le bac de 120 litres
- 35€ le bac de 240 litres
- 45€ le bac de 360 litres
- A compter du second bac (tous volumes) : 100% du coût d'achat

De plus, il est proposé de réserver l'achat de plus d'un bac de tri uniquement aux professionnels et de limiter l'achat des bacs de tri par les professionnels à 5.

Les autres conditions et modalités prévues par la délibération 2021-10-19 du 28 octobre 2021 restent inchangées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **INSTAURE** la mise à disposition de bacs de tri au bénéfice de la catégorie des professionnels sur la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne ;
- **AUTORISE** la vente des bacs de tri aux professionnels ;

- **FIXE** les tarifs des bacs de tri pour les professionnels comme suit :
  - 25€ le bac de 120 litres
  - 35€ le bac de 240 litres
  - 45€ le bac de 360 litres
  - A compter du second bac (tous volumes) : 100% du coût d'achat
- **RESERVE** uniquement aux professionnels la possibilité d'achat de plus d'un bac de tri ;
- **FIXE** à 5 bacs de tri la limite d'achat ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

